

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/
Voir la présente pour les instructions sur la présentation d-une soumission
NA
Ontario

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 10th Floor, 4900 Yonge Street Toronto Ontario M2N 6A6

| Title - Sujet | | | | |
|--|-------------------------|----------|-----------------------------|--|
| Trousses de réparation électron | nique | | | |
| Solicitation No N° de l'invit | ation | Date | | |
| W3474-202019/A | | 2020-07 | -07 | |
| Client Reference No N° de i W3474-202019 | référence du client | | | |
| GETS Reference No N° de r PW-\$TOR-011-7950 | éférence de SEAG | | | |
| File No N° de dossier | CCC No./N° CCC - FMS | No./N° V | ME | |
| TOR-0-43021 (011) | | | | |
| Solicitation Closes | - L'invitation pre | nd fin | Time Zone Fuseau horaire | |
| at - à 02:00 PM Eastern Daylight S on - le 2020-07-24 Time EDT | | | | |
| F.O.B F.A.B. | | | | |
| Plant-Usine: Destination | n: ✓ Other-Autre: | 7 | | |
| Address Enquiries to: - Adres | ser toutes questions à: | Ві | ıyer ld - ld de l'acheteur | |
| Chui, Stanley | | to | :011 | |
| Telephone No N° de télépho | one | FAX No. | - N° de FAX | |
| (416) 949-5388 () | | | | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: | | | | |
| Destination - des biens, servi | | | | |
| DEPARTMENT OF NATIONAL | | | | |
| AEROSPACE AND TELECO | M ENGINEERING | | | |
| SUPPORT SQUADRON | | | | |
| 8 WING / CFB TRENTON ASTRA | | | | |
| Ontario | | | | |
| K0K3W0 | | | | |
| Canada | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée | | | |
|--|---------------------------------------|--|--|--|
| See Herein | | | | |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d | le l'entrepreneur | | | |
| Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur | | | | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | | | |
| Signature | Date | | | |



TOR-0-43021

TABLE DES MATIÈRES

| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX4 | | | | |
|-------------------------------------|--|----|--|--|
| 1.1 1.2 | BESOIN | | | |
| 1.3 | SERVICE CONNEXION POSTEL | | | |
| PARTIE 2 | – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 5 | | |
| 2.1 | INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 5 | | |
| 2.1.1 | AUCUN PRODUIT DE REMPLACEMENT | 5 | | |
| 2.2 | Présentation des soumissions | | | |
| 2.3 | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION | | | |
| 2.4 | LOIS APPLICABLES | | | |
| 2.5 | PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS | | | |
| PARTIE 3 | - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | | | |
| 3.1 | INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | | | |
| PARTIE 4 | – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | | | |
| 4.1 | PROCÉDURES D'ÉVALUATION | | | |
| 4.1.1 | ÉVALUATION TECHNIQUE | | | |
| 4.1.2 | ÉVALUATION FINANCIÈRE | | | |
| 4.2 4.2.1 | MÉTHODE DE SÉLECTION | _ | | |
| | | | | |
| PARTIE 5 | - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | | | |
| 5.1 | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | | | |
| 5.2 | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | | | |
| PARTIE 6 | – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | | | |
| 6.1 | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | | | |
| 6.2 | BESOIN | | | |
| 6.3 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | | | |
| 6.4 | Durée du Contrat | | | |
| 6.5 | RESPONSABLES | | | |
| 6.6 | PAIEMENT | | | |
| 6.7 6.8 | ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | | | |
| 6.9 | LOIS APPLICABLES | | | |
| 6.10 | ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | | | |
| 6.11 | ASSURANCE | | | |
| 6.12 | RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS | | | |
| 6.13 | AUCUN PRODUIT DE REMPLACEMENT | 14 | | |
| ANNEXE | A | 15 | | |
| EXIGE | NCE | 15 | | |
| ANNEXE | В | 16 | | |
| BASE [| DE PAIEMENT | 16 | | |
| ANNEXE | C | 17 | | |
| INSTRU | JMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE | 17 | | |

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W3471\mbox{-}202019\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W3741\mbox{-}202019$

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR\text{-}011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

| ANNEXE D | 18 |
|------------------------------------|----|
| CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES | 18 |

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat subséquent.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.1.1 Aucun produit de remplacement

Clause du Guide des CCUA B4024T (2018-12-30), Aucun produit de remplacement.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante: TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u> <u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe D

4.1.2 Évaluation financière

Utiliser la clause suivante dans les demandes de soumissions pour des biens lorsque l'évaluation financière de la soumission sera faite conformément au processus décrit ci-dessous.

Le prix évalué correspondra au prix calculé.

Le prix calculé est obtenu en multipliant la quantité par le prix unitaire ferme de chaque article.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W3471--202019/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W3741--202019

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

ld de l'acheteur - Buyer ID TOR-011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Le soumissionnaire doit fournir les articles énumérés au point « Besoin » de l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 Décembre, 2020 inclusivement

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 octobre 2020.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Stanley Chui

Titre: Agent d'approvisionnement stagiaire

Direction: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements - région de l'Ontario Adresse : 10° étage, 4900, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2N 6A6

Téléphone: 416-949-5388

Courriel: Stanley.Chui@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W3471\mbox{-}202019\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W3741\mbox{-}202019$ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID TOR-011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

|--|

| Le chargé de | projet pour le contrat est : (sera indiqué au moment de l'attribution du marché) |
|--|--|
| Nom : Titre : Organisation Adresse : | |
| Télécopieur : | |
| cadre du conf prévus dans l celui-ci ne pe | projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le trat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux e contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, ut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité |
| 6.5.3 Repr | ésentant de l'entrepreneur |
| Adresse : Téléphone : _ Télécopieur : | : |
| Courriel : | |
| 6.6 Paier | ment |
| 6.6.1 Base | de paiement - prix unitaire |
| sera payé un | e remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur (des) prix unitaire(s) ferme(s), selon un montant total de \$. Les droits de douane sont axes applicables sont en sus. |
| interprétation | e paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces s n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux |
| 6.6.2 Paier | ment unique |

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W3471--202019/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W3741--202019 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2020-05-28);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

6.11 Assurance

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W3471--202019/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W3741--202019 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

6.13 Aucun produit de remplacement

Clause du Guide des CCUA B4024T (2018-12-30), Aucun produit de remplacement.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

ld de l'acheteur - Buyer ID TOR-011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

EXIGENCE

1. Contexte

La Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton, à Trenton, en Ontario, au Canada du ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin de quatre trousses de réparation « CE-16-02600-00-REPAIR-KIT » fabriquées par TE Connectivity / Raychem pour concevoir des trousses d'outils pour la réparation et l'entretien de l'avion de recherche et de sauvetage CC295

2. Exigence ferme

L'entrepreneur doit livrer 4 trousses de réparation « CE-16-02600-00-REPAIR-KIT » fabriqués par TE Connectivity / Raychem à la BFC Trenton.

3. Livraison

Tous les livrables fermes doivent être livrés à l'adresse suivante :

Base des Forces canadiennes Trenton Escadron de soutien technique des télécommunications et des moyens aérospatiaux 8° Escadre Astra (Ontario) K0K 3W0

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR\mbox{-}011$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur doit fournir des prix fermes tout compris pour la fourniture et la livraison de toutes les trousses de réparation. Destination FAB, y compris tous les frais de livraison. Droits de douane canadiens et taxes d'accise compris, le cas échéant. La taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiquée séparément, s'il y a lieu. Les prix fermes indiqués à l'annexe B doivent être maintenus pour la durée du contrat.

| | | Α | В | $C = (A \times B)$ |
|----|--|----------|---------------------|--------------------|
| N° | Description | Quantité | Prix unitaire ferme | Prix calculé |
| 1 | Trousse de réparation CE-16-02600- 00-REPAIR-KIT faite par TE Connectivity/Raychem, conformément à l'annexe A – Besoin. | 4 | \$ | \$ |

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W3471\mbox{-}202019\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W3741\mbox{-}202019$ N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID TOR-011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

| Le soumissionnaire | accepte d'être | payé au moye | n de l'un des | instruments | de paiement | électronique |
|--------------------|----------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|
| suivants : | | | | | | |

| (|) Carte d'achat VISA ; |
|----|---|
| ١, |) Carte d'achat MasterCard ; |
| (|) Dépôt direct (national et international) ; |
| (|) Échange de données informatisées (EDI) ; |
| (|) Virement télégraphique (international seulement) ; |
| (|) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$) |

File No. - N° du dossier TOR-0-43021

Id de l'acheteur - Buyer ID TOR-011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D

CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils satisfont à chaque critère technique obligatoire en fournissant une réponse à chacun des critères techniques obligatoires. Les soumissionnaires doivent fournir des preuves, y compris, mais sans s'y limiter, des spécifications, des brochures ou des données documentées pour montrer que leurs trousses de réparation répondent à chacun des critères techniques obligatoires. Il ne suffit pas de simplement déclarer que tous les critères obligatoires sont remplis. Le non-respect de l'un des critères obligatoires rendra la soumission non recevable et elle ne sera pas prise en considération.

La trousse de réparation doit répondre aux critères suivants.

| No | CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES | NUMÉRO DE LA PAGE DE LA SOUMISSION QUI CORRESPOND AUX CRITÈRES | |
|-----------|---|---|--|
| <u>01</u> | La trousse de réparation doit être la « CE-16-02600-00-REPAIR- KIT » fabriquée par TE Connectivity / Raychem | | |